

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} AVRIL 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FONTAINE Patrice, TROCHET Didier, TARAVEL Thomas

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël) FARGE Caroline (procuration à TROCHET Didier), EL HORFI Sihame (procuration à BERTHIER Jean Pierre)

Secrétaire de séance : TROCHET Didier

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances à la famille de Gaston MAULIN, au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Puis il accueille Monsieur Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C qui vient présenter au conseil municipal :

- les comptes administratifs de la commune, du cinéma et de la station-service
- les budgets primitifs de la commune, du cinéma et de la station-service.

La présentation terminée, Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAPPELLAZ et ouvre la séance à 20 H 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2019,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la commune comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	412 654.95 €
Résultats antérieurs 2017 reportés	442 262.19 €
Résultat à affecter	854 917.14 €
Solde d'exécution d'investissement	-111 507.15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 108 524.96 €
Besoin de financement	220 032.11 €
AFFECTATION	854 917.14 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	220 032.11 €
Report en fonctionnement R 002	634 885.03 €

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du cinéma comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	- 120.48 €
Résultats antérieurs 2017 reportés	2 564.77 €
Résultat à affecter	2 444.28 €
Solde d'exécution d'investissement	1 222.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	2 444.28 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	2 444.28 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la station-service comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	3 162.85 €
Résultats antérieurs 2017 reportés	- 1511.70 €
Résultat à affecter	1 651.15 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	1 651.15 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement D 002	1 651.15 €

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune, dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du cinéma, dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la station-service, dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la commune dont le résultat est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL						
2018		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	fonctionnement	4 432 060.56	4 019 405.61	412 654.95	442 262.19	854 917.14
	investissement	1 574 432.89	1 051 346.37	523 086.52	-634 593.67	-111 507.15
	Budget total	6 006 493.45	5 070 751.98	935 741.47	-192 331.48	743 409.99
Restes à réaliser	fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	investissement	0.00	108 524.96	-108 524.96	0.00	-108 524.96
	Budget total	0.00	108 524.96	-108 524.96	0.00	-108 524.96
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		6 006 493.45	5 179 276.94	827 216.51	- 192 331.48	634 885.03

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du cinéma dont le résultat est le suivant :

- BUDGET CINEMA						
2018		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	fonctionnement	62 159.00	62 279.49	- 120.49	2 564.77	2 444.28
	investissement	1 222.00	0.00	1 222.00	0.00	1 222.00
	Budget total	63 381.00	62 279.49	1 101.51	2 564.77	3 666.28
Restes à réaliser	fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Budget total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		63 381.00	62 279.49	1 101.51	2 564.77	3 666.28

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la station-service dont le résultat est le suivant :

- BUDGET STATION SERVICE						
2018		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	fonctionnement	181 100.59	177 937.74	3 162.85	- 1511.70	1 651.15
	investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Budget total	181 100.59	177 937.74	3 162.85	- 1511.70	1 651.15
Restes à réaliser	fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Budget total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		181 100.59	177 937.74	3 162.85	- 1511.70	1 651.15

- **APPROUVE** l'augmentation des taux d'imposition communaux 2019 de **2.0 %** conformément au tableau ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (7 voix pour, 2 abstentions)
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2019 de la commune comme suit :
 - - en section de fonctionnement : **4 733 523.67 €**
 - - en section d'investissement : **1 722 450.95 €**
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du cinéma comme suit :
 - - en section de fonctionnement : **62 805.00 €**
 - - en section d'investissement : **1 222.00 €**
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du cinéma comme suit :
 - - en section de fonctionnement : **181 650.00 €**
 - - en section d'investissement : **0.00 €**
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :
 - o 2 300.00 € à l'association des Propriétaires Fonciers de Villarembert
 - o 1 500.00 € à l'association des propriétaires fonciers du domaine skiable
 - o 1 000.00 € à l'association des Anciens Combattants
 - o 1 000.00 € à l'Ecole Primaire de la Toussuire au titre du fonctionnement
 - o 1 425.00 € à l'Ecole Primaire de la Toussuire au titre du voyage scolaire
 - o 681.80 € à l'Ecole Primaire de Fontcouverte au titre du fonctionnement
 - o 425.00 € à l'Ecole Primaire de Fontcouverte au titre du voyage scolaire
 - o 22 900.00 € au Ski Club du Corbier
 - o 100.00 € à l'association Régul Matou
 - o 1 200.00 € à l'association Corbier Tennis Club
 - o 75.00 € à l'association Le pied à l'étrier
 - o 75.00 € à l'association Bleuets de Maurienne
- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas appliquer de réduction ou d'exonération de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement perçue par la commune.
- **VALIDE**, à l'unanimité des présents, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 06/11/2018,
- **FIXE**, à l'unanimité, le prix des entrées au cinéma, pour les séances du vendredi et du dimanche soir à 5.00 € pour la période du 5 au 19 avril 2019,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention, concernant le reversement de la taxe d'aménagement sur les ZAE et les zones d'aménagement reconnues d'intérêt communautaire à la 3CMA et **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, avec la 3CMA.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la vente et l'acquisition des terrains sus-énoncés au prix de 2.00 €/m²,
 - -cession aux propriétaires riverains ayant donné leur accord, partie du chemin rural situé de part et d'autre de leur propriétés ;
 - -acquisition d'une partie de parcelle section A n° 813, pour une superficie de 17m² ;
 - -acquisition d'une partie de la parcelle section A n° 814, pour une superficie de 24m² et 97m² ;
 - -acquisition d'une partie de parcelle section A n° 815, pour une superficie de 24m² ;
 - -acquisition d'une partie de parcelle section A n° 760, pour une superficie de 80m² ;**CONFIRME** que tous les accords à venir seront régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais de la Commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la Commune dans cette procédure et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'aliénation du chemin rural au lieudit « Les Crevasses Dessous», **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sus-indiqué, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à représenter la Commune et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.
- **DECIDE**, à l'unanimité,
 - la suppression, à compter du 1^{er} mai 2019, des emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
 - la création, à compter de cette même date, des emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants pour l'été 2019 :
 - Espace détente : 1 chef de bassin, 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 2 surveillants de baignade, 1 hôtesse d'accueil, à temps complet
 - Services sécurité : 3 agents à temps complet
 - Services techniques : 2 adjoints techniques à temps complet
 - Cinéma : 1 agent d'exploitation à temps non complet
 - Agence postale : 1 agent administratif à temps non complet
 - Camping : 1 agent d'exploitation à temps non complet
- **AUTORISE**, la SATVAC à entreprendre les travaux de réaménagement du local Sybelles Express et notamment la mise en place d'un escalier extérieur sur les parcelles communales n° C799, C800 et C801, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE**, la SATVAC à entreprendre les travaux de modelage de la piste de la tortue sur les parcelles communales cadastrées section C sous les numéros :
954 – 1044 – 1048 – 1049 – 1050 – 1084 – 1085 – 1086 – 1092 – 1093 – 1095 – 1096 – 1097 – 1099 – 1101 – 1111 – 1112 – 1113 -1729, à l'unanimité des votants,
- **SURSEOIT** à statuer, à l'unanimité, sur la modification de la convention et cahier des charges du label « Hébergement Corbier »,
- **VALIDE**, à l'unanimité des votants, le projet de convention de gestion du stade de compétition, **AUTORISE** Le Maire à signer la convention précitée et **CHARGE** Le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications statutaires du SDES,
- **ADOpte** le principe de la cession du bien communal cadastré section C n° 1595, 1597, 1600, 1601, 1705 et 1707, **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation dudit bien aux conditions suivantes :
 - o Vente de gré à gré au plus offrant par enchères cachetées déposées à l'étude de Maître CANTA, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne avant le 31 août 2019,
 - o Prix plancher, compte tenu des désordres de l'immeuble, de 250 000.00 € plus les frais, sous lequel la vente ne pourra être réalisée,
 et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

